



La Côte-Nord terre-neuvienne et la patrouille du Labrador bas-canadien, 1774-1831

The Newfoundland North Shore and the Lower Canadian Labrador Patrol, 1774-1831

Christian Blais

Number 77, 2023–2024

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1099190ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1099190ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blais, C. (2023). La Côte-Nord terre-neuvienne et la patrouille du Labrador bas-canadien, 1774-1831. *Les Cahiers des Dix*, (77), 31–56.
<https://doi.org/10.7202/1099190ar>

Article abstract

In 1774, Labrador was annexed to the Province of Quebec. Lower Canada was then amputated from this vast coastal territory in 1809, to the benefit of the government of Newfoundland. A new act of the British Parliament finally connected Anticosti Island, Minganie and the Lower North Shore to Lower Canada in 1825. This article provides a portrait of the administration of the North Shore from 1774 to 1809 and identifies the reaction of Lower Canada's parliamentarians to the loss of Labrador from 1809 to 1825. The colonial government's armed brig in the waters of the Gulf of St. Lawrence then enters the picture. From 1827 to 1831, the *Kingfisher*, commanded by Captain William Kinnear Rayside, protected the fishermen of the North Shore, as well as those of the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands: a brief adventure that was to be the prelude to what Pierre Fortin would do aboard *La Canadienne* from 1852 to 1867.

La Côte-Nord terre-neuvienne et la patrouille du Labrador bas-canadien, 1774-1831¹

CHRISTIAN BLAIS

Du XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le Labrador désigne une région côtière indéfinie. Ce territoire commence aux environs de la rivière Saint-Jean et longe la rive nord du golfe du Saint-Laurent, puis il remonte le littoral de la mer du Labrador jusqu'au détroit d'Hudson. À l'époque du Bas-Canada et sous l'Union, ce qui constitue aujourd'hui la Moyenne et la Basse-Côte-Nord est encore appelé la « côte du Labrador ».

Durant le Régime français, la Côte-Nord est concédée en seigneuries, à commencer par la Terre Ferme de Mingan en 1661, les Îles-et-îlets-de-Mingan en 1679 et l'île d'Anticosti en 1680. S'y

1. L'auteur tient à remercier Stéphane Wimart, pour ses recherches bibliographiques. Merci aussi aux historiens Jérôme Morneau, Mathieu Perron, Jean-Philippe Jobin, Samuel Venière et Gilles Gallichan pour leur aide et leurs commentaires.

trouvent aussi des concessions dédiées exclusivement à la pêche dès 1702². Les quelques maisons et magasins servant à la chasse aux phoques et à la pêche à la morue sont ensuite détruits par l'armée britannique en 1759.

Après la Conquête, avec la Proclamation royale de 1763, le Labrador et l'île d'Anticosti (ainsi que les Îles de la Madeleine) passent sous la gouverne de Terre-Neuve. Le Labrador est ensuite rattaché à la Province de Québec avec l'Acte de Québec en 1774. Le Bas-Canada conserve ce vaste domaine côtier sous l'Acte constitutionnel de 1791, mais la province est amputée de son Labrador en 1809. Il n'y a que l'île d'Anticosti, la Minganie et la Basse-Côte-Nord qui reviennent dans le giron bas-canadien en 1825.

Dans cet article, nous brosserons le portrait de l'administration de la Côte-Nord de 1774 à 1809. Nous allons ensuite sonder la réaction des parlementaires du Bas-Canada face à la perte de l'entièreté du Labrador de 1809 à 1825. Enfin, nous nous pencherons sur l'administration de la Côte-Nord, par le truchement du brick armé du gouvernement colonial, de 1826 à 1831.

Labrador PQ, 1774-1809

Terre-Neuve perd le Labrador en 1774³. L'Acte de Québec édicte que « tous les territoires, îles et régions » annexés au gouvernement de Terre-Neuve en 1763 sont rattachés à la Province de Québec⁴. Cette décision est justifiée par le fait que les pêcheries sédentaires de la Côte-Nord avaient préalablement « été établies et exploitées par des sujets de France, habitants

-
2. Jean BOUFFARD, « La frontière entre la province de Québec et la colonie de l'île Terre-Neuve sur la côte du Labrador », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, 13, 1(1919), p. 8 ; James K. HILLER, « Labrador. L'époque des Français jusqu'en 1763 », *Exploration and Settlement*, 1998 [En ligne]. Newfoundland and Labrador Heritage Web Site Project <https://www.heritage.nf.ca/articles/en-francais/exploration/labrador-epoque-des-francais.php>.
 3. Henri DORION [dir.], « Les antécédents historiques du litige », *Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec. 3. La frontière du Labrador. 3.1*, 1971, p. 85.
 4. L'Acte de Québec, dans Adam SHORTT et Arthur DOUGHTY, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921, vol. 1, p. 553.

de ladite province du Canada en vertu de donations et de concessions⁵». Puis, comme l'écrit Gérard Malchelosse dans le dixième numéro des *Cahiers des Dix* : «Après la Conquête, toutes ces pêcheries furent abandonnées et passèrent à des marchands étrangers. En peu d'années, la Côte-Nord et le Labrador devinrent l'apanage de quelques spéculateurs anglais et écossais⁶.»

Parmi ceux qui ont des intérêts financiers dans ces pêcheries depuis la Conquête, il y a des hommes politiques du Bas-Canada⁷. En 1772 — alors que le Labrador est encore sous la gouverne de Terre-Neuve —, Thomas Dunn (membre du Conseil de Québec, puis conseiller législatif) et William Grant (conseiller législatif, puis député) sont associés avec Adam Lymburner pour exploiter les postes de Mingan, des Îles-et-îlets-de-Mingan et de l'île d'Anticosti. Ce consortium de marchands, écrit-on, domine «la chasse au phoque sur le littoral du Labrador et du golfe du Saint-Laurent⁸».

Au siècle suivant, en 1803, la seigneurie de Mingan est louée par la Compagnie du Nord-Ouest, qui fusionne avec la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1821. Quant au territoire situé depuis la rivière Romaine jusqu'à Blanc-Sablon, c'est la New Labrador Company (ou Labrador New Concern) qui en est le concessionnaire depuis 1808 jusqu'en 1820⁹.

-
5. *Ibid.*, p. 552. Antérieurement, dès 1768, des pressions avaient été exercées en vue de rapatrier le Labrador dans la Province de Québec. Le 24 juin 1772, les Lords of Trade recommandent que la côte du Labrador soit annexée à la Province de Québec. S'ensuit, le 22 avril 1773, la préparation d'un ordre en conseil pour réannexer une partie de ce territoire au gouvernement de Québec. Henri Dorion cite aussi « deux requêtes faites à cet égard par des sujets du gouvernement de Québec, l'une présentée par des commerçants anglais le 31 décembre 1773 et à l'effet que la côte du Labrador soit annexée à la colonie et l'autre présentée par des commerçants de langue française à l'appui de la première. » H. DORION [dir.], « Les antécédents historiques du litige », art. cit., p. 72.
 6. Gérard MALCHELOSSE, « Une seigneurie fantôme : Saint-Paul du Labrador », *Les Cahiers des Dix*, 10 (1945), p. 327. Ajoutons que Pierre-Georges Roy s'est aussi intéressé aux archives liées au Labrador à l'époque du Régime français : Pierre-Georges ROY, *Inventaires de pièces sur la côte du Labrador*, Québec, Archives de la province de Québec, vol. 1 (1940) et vol. 2 (1942).
 7. Cleophas BELVIN, *The Forgotten Labrador. Kegashka to Blanc-Sablon*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015, p. 45-47.
 8. David ROBERTS, « Lymburner, Adam », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/lymburner_adam_7F.html ; « William Grant », *ibid.*, vol 5, http://www.biographi.ca/fr/bio/grant_william_1744_1805_5E.html. Pages consultées le 26 janvier 2023.
 9. PAUL CHAREST, *La communauté métisse inuit de Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord). Genèse et caractéristiques culturelles. Rapport*, Chicoutimi, Les classiques des sciences sociales, 2005, p. 260. http://classiques.uqac.ca/contemporains/charest_paul/Communaute_metisse_Inuit_St-Augustin/Communaute_metisse_Inuit_St-Augustin_tdm.html. Ajoutons que la Lymburner and Crawford a exploité ce territoire de 1803 à 1808 ; C. BELVIN, *The Forgotten Labrador*, op. cit., p. 62.

De 1774 à 1809, soit durant le temps où le Labrador (incluant le littoral de la mer du Labrador jusqu'au détroit d'Hudson) appartient au Bas-Canada, des Terre-Neuviens continuent d'y exploiter ses ressources halieutiques. Missionnaires et officiers terre-neuviens se plaignent alors qu'il n'y a « pas de gouvernement sur la côte¹⁰ ». Pire encore, durant la guerre d'Indépendance américaine (1776-1783), la côte du Labrador est dévastée par des corsaires américains. La Royal Navy, sous le commandement du gouvernement colonial de St. John's, capitale de Terre-Neuve, tente (sans succès) de protéger ce vaste territoire¹¹. En 1777, Dunn et Grant, conseillers législatifs de la Province de Québec, figurent parmi ceux-là qui se plaignent au ministre des Colonies, George Germain, que le gouvernement du Québec néglige de protéger ses côtes éloignées de la capitale¹².

Le gouverneur Carleton a pourtant reçu le mandat clair de favoriser le développement des pêcheries du Labrador. Dans les instructions royales que lui adresse le gouvernement britannique en 1775, il est écrit :

30. L'extension des limites de la province de Québec attirera nécessairement votre attention sur un grand nombre de questions et de sujets nouveaux à considérer. La protection [...] des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent et sur la côte du Labrador [...] indique la nécessité de faire des règlements avec circonspection et diligence. [...]

33. Les pêcheries de la côte du Labrador et des îles adjacentes doivent être considérées comme des industries très importantes, non seulement à cause des produits qu'elles fournissent, mais parce qu'elles seront de véritables écoles de marins qui contribueront à maintenir la puissance et la sécurité du royaume¹³.

-
10. Sean T. CADIGAN, *Newfoundland and Labrador. A History*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, p. 90 ; Gérard GARDNER, « La frontière Québec-Labrador », *Revue trimestrielle canadienne*, 95 (septembre 1938), p. 277 ; Joseph R. SMALLWOOD, Cyril F. POOLE et Robert H. CUFF [dir.], *Encyclopedia of Newfoundland and Labrador*, St. John's, Harry Cuff Publications, 1991, vol. 3, p. 217.
 11. S. T. CADIGAN, *Newfoundland and Labrador*, op. cit., p. 75-76.
 12. Marc DESGAGNÉ, « Chronologie du peuplement et du développement du Labrador », *Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec. 3. La frontière du Labrador. 3.7.1. Chronologie*, op. cit., p. 29 ; C. BELVIN, *The Forgotten Labrador*, op. cit., p. 57.
 13. Instructions royales adressées au gouverneur Carleton, 1775, dans A. SHORTT et A. G. DOUGHTY, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada [...]*, op. cit., p. 591-592. Carleton (devenu Lord Dorchester) reçoit pareilles instructions en 1791.

Pour administrer ce territoire, Carleton compte sur le lieutenant-gouverneur du district de Gaspé, Nicholas Cox, qui, de 1777 à 1794, est également responsable du Labrador. Dès 1778, Cox s'adresse au ministre Germain afin que le gouvernement britannique lui permette de construire un navire pour aller, chaque été, rendre justice sur la côte labradorienne¹⁴. Dans les faits cependant, c'est le gouvernement de Terre-Neuve qui continue de veiller à la protection des pêcheries du littoral, mais davantage du côté de la mer du Labrador¹⁵. Même après la sanction de l'Acte de Québec, les instructions royales adressées au gouverneur de Terre-Neuve lui intiment encore d'inspecter et de protéger les pêcheries de la côte du Labrador¹⁶.

Après la guerre avec les États-Unis, ce sont encore Grant, Dunn et Lymburner qui pétitionnent auprès du lieutenant-gouverneur Henry Hamilton, en septembre 1785, pour réclamer une ou deux goélettes armées pour patrouiller le long de la côte du Labrador¹⁷. Les membres du Conseil législatif de la Province de Québec font de même en 1787 : ils demandent au gouverneur Guy Carleton qu'un vaisseau armé soit mis à la disposition du lieutenant-gouverneur de Gaspé pour mieux protéger les sites de pêche. En vain¹⁸.

L'administration de la Côte-Nord laisse encore à désirer sous la Constitution de 1791. Au Bas-Canada, Francis Le Maistre, de 1794 à 1805, et Alexander Forbes, de 1805 à 1831, se succèdent à titre de lieutenant-gouverneur de Gaspé et d'inspecteur du « commerce et des Pêches sur les Côtes de Labrador ». Pour eux, cette fonction n'est rien d'autre qu'une sinécure. Ils ne visitent la Gaspésie qu'une seule fois durant leur mandat respectif, en 1795 et en 1809, et jamais ils ne mettent les pieds au Labrador.

Lors de la guerre entre la Grande-Bretagne et la France, durant la Révolution (1793-1802), une flotte française, commandée par l'amiral Joseph de Richery, attaque les pêcheries de Terre-Neuve. En 1796, un détachement de

14. C. BELVIN, *The Forgotten Labrador*, op. cit., p. 57.

15. *Ibid.*, p. 60.

16. Joseph R. SMALLWOOD, Cyril F. POOLE et Robert H. CUFF [dir.], *Encyclopedia of Newfoundland and Labrador*, op. cit., vol. 3, p. 216 ; W. H. WHITELEY, « Newfoundland, Quebec, and the Labrador merchants, 1783-1809 », *Newfoundland Quarterly*, 73, 4 (1977), p. 18.

17. C. BELVIN, *The Forgotten Labrador*, op. cit., p. 60.

18. The Report of the Committee of the Council relating to the Courts of Justice, 1787, demande d'Edward Harrison, John Collins, George Pownall et William Smith, *Journaux du Conseil législatif*, vol. E, p. 159, 164-165.

navires exige la reddition de Chateau Bay, situé au Labrador en territoire bas-canadien. À l'approche des Français, les militaires britanniques stationnés là refusent de se rendre et mettent eux-mêmes le feu aux infrastructures du poste de pêche¹⁹.

Encore en 1802, c'est le gouverneur de l'île, James Gambier, qui ordonne à ses navires de patrouiller au large de la côte du Labrador pour surveiller les navires de pêche en provenance de la France et des États-Unis. C'est dans ce contexte que le gouverneur de Terre-Neuve, John Holloway, demande, en 1807, de réannexer la côte du Labrador sous sa gouverne²⁰.

En 1796, la France attaque le Bas-Canada !

-
19. James WILLIAM, *The Naval History of Great Britain*, London, Harding, Lepard, 1826, vol. 1, p. 526.
20. J. BOUFFARD, « La frontière entre la province de Québec et la colonie de l'île Terre-Neuve sur la côte du Labrador », art. cit., p. 9.

La Basse-Côte-Nord terre-neuvienne, 1809-1825

Le Parlement de Westminster adopte le *Newfoundland Act*, en 1809²¹. La Côte-Nord (à l'Est de la rivière Saint-Jean), l'île d'Anticosti ainsi que toutes les îles du golfe du Saint-Laurent retournent sous la gouverne de Terre-Neuve. Les parlementaires bas-canadiens sont informés de cette mesure dans le discours du trône de James Craig, lors de l'ouverture de la session 1810²². Le gouverneur annonce le dépôt officiel de cette loi britannique ; mais la prorogation précipitée de la Législature repousse la procédure à la session suivante²³. Pour établir des cours de judicature dans l'île de Terre-Neuve, cette loi édicte :

Et vu qu'il est expédient que ladite côte de Labrador, et les îles adjacentes (excepté des îles de la Madeleine) soient annexées de nouveau au gouvernement de Terre-Neuve : Qu'il soit donc statué que les parties de la côte de Labrador [...] seront séparées dudit gouvernement du Bas-Canada, et annexées de nouveau au gouvernement de Terre-Neuve²⁴.

Les députés avaient pu lire cette loi dans la presse bas-canadienne dès l'été 1809²⁵. Ils font connaître leur réaction à la suite du dépôt officiel de cette mesure : « Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur en chef, pour lui faire les remerciements de cette Chambre de la communication que Son Excellence a bien voulu donner à cette Chambre par son message de ce jour. » Une délégation de huit députés, dont fait partie Louis-Joseph Papineau, porte ce message à Craig²⁶. Voilà tout. Pas de débats. Pas de frustration. Pas de réclamation. Pourquoi ? Peut-être parce que la majorité des députés ne s'intéressent qu'aux terres fertiles et que le Labrador

21. 49 Geo III, chap. 27 (UK). Act for establishing Courts of Judicature in the Island of Newfoundland and the Island adjacent, and for re-annexing Part of the Coast of Labrador and the Islands lying on the said Coast to the Government of Newfoundland.

22. Séance du 29 janvier 1810, *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, John Neilson, 1811, p. 61.

23. Séance du 13 février 1811, *ibid.*, p. 387.

24. *Ibid.*, p. 403.

25. *La Gazette de Québec*, 24 août 1809, p. 2-3.

26. Séance du 13 février 1811, *Journal de la Chambre d'assemblée [...]*, *op. cit.*, p. 407.

leur apparaît comme une « Terre de Caïn », expression déjà utilisée par Jacques Cartier pour décrire la côte nord du golfe du Saint-Laurent en 1534²⁷.

Il faut dire aussi que l'actualité politique est saturée. Une crise aiguë déchire la majorité parlementaire et le gouverneur. La Chambre d'assemblée réclame l'inéligibilité des juges en 1808 et aspire à contrôler les actions du gouvernement colonial en 1809. En riposte, Craig fait saisir la presse du journal *Le Canadien* et emprisonne trois députés pour « pratique traîtresse » en 1810. Lorsque le *Newfoundland Act* est déposé à l'Assemblée, le chef du Parti canadien, Pierre Bédard, en est à son 11^e mois de prison (sur 13)²⁸.

La crise parlementaire de 1810 est suivie d'une longue période d'accalmie. En 1811, George Prevost devient administrateur, puis gouverneur en chef l'année suivante. En ce qui a trait à l'amputation du Labrador, on écrit dans *l'Encyclopedia of Newfoundland and Labrador* que le « Bas-Canada ne tarde pas à faire savoir à l'autorité impériale qu'il est mécontent d'un acte qui le prive d'un territoire et d'une pêche potentiellement lucrative²⁹ ». Or, il n'en est rien dans l'immédiat.

C'est ensuite la guerre de 1812 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis qui a des répercussions au Bas-Canada. Les députés se doutent bien que des restrictions seront imposées sur les exportations. Le 11 février 1813, le député Louis Bourdages présente un projet de loi pour permettre, à tout le moins, « l'exportation des farines, biscuits et autres provisions pour approvisionner les postes de la côte de Labrador » qui se trouvent dans le gouvernement de Terre-Neuve³⁰. Cette loi n'est pas adoptée par le Conseil législatif.

Le gouverneur Prevost impose effectivement un embargo sur l'exportation des produits agricoles du Bas-Canada. Par ses proclamations du 31 mars et du 15 octobre 1813, il exempte cependant « les parties de la Côte du Labrador seulement qui sont occupées comme postes de trafic et de pêche et qui ont été dernièrement annexées à notre gouvernement de Terre-Neuve, et aussi de la même manière nécessaire pour pourvoir aux établissements dans notre île d'Anticosti

27. « Terre de Caïn », *Encyclopédie canadienne*, 2014 [2006], en ligne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/terre-de-cain>. Même le député Robert Christie, dans les quatre volumes de *A History of the Late Province of Lower Canada*, ne parle pas de cette réduction substantielle du territoire du Bas-Canada !

28. Voir Gilles GALLICHAN, « Pierre Bédard : le devoir et la justice. 1^{re} partie — La liberté du Parlement et de la presse », *Les Cahiers des Dix*, 63 (2009), p. 101-160.

29. J. R. SMALLWOOD, C. F. POOLE et R. H. CUFF [dir.], *Encyclopedia of Newfoundland and Labrador*, op. cit., vol. 3, p. 217.

30. Séance du 11 février 1813, *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, John Neilson, 1813, p. 333.

dans le golfe du Saint-Laurent³¹ ». Semblables proclamations sont renouvelées par le gouverneur le 21 septembre 1814, et par le roi George III, le 9 juillet 1816³².

CURIOSITÉS NATURELLES

[En 1818, les fossiles, la faune et la flore de l'île d'Anticosti fascinent les lecteurs de *L'Aurore*. *Journal politique et littéraire*.]

Mr. Pursh le botaniste, a recueilli sur l'île d'Anticosti, dans un voyage qu'il y a fait dans le cours du mois dernier, plusieurs échantillons de plantes et de pétrifications très curieuses. Il paraît que la pointe Sud-Ouest de l'île est composée de marbre blanc et s'élève au-dessus du niveau de l'eau à près de 80 à 100 pieds de hauteur. [...] Cette pierre offre des pétrifications de vermisses de toutes espèces, et est susceptible d'un superbe poli. Il y a aussi épars çà et là des pétrifications en forme de rayons de miel, où se trouvent incrustées des coquilles bivalves. Le tout est de la plus grande beauté.

L'île d'Anticosti est encore dans son état sauvage ou primitif. La main de l'homme n'a pas encore changé sa surface, et les bêtes sauvages, ses premiers habitants, n'ont pas encore été dérangées dans leur possession. Le poisson y est des plus abondant ainsi que le gibier. Le sol dans l'intérieur paraît extrêmement riche et nourrit des millions d'arbres de toute espèce. L'ours y est en grand nombre ainsi que les animaux sauvages que l'on rencontre sur les côtes du Nord. Telle est la richesse d'une île que l'on a regardée jusqu'à présent comme inhabitable par les hommes.

(*L'Aurore*, 29 août 1818, p. 365.)

Le botaniste allemand Frederick Traugott Pursh, qui explore l'île d'Anticosti en 1818, se trompe lorsqu'il affirme qu'elle est inhabitée. Certains insulaires émergent même de la liste civile du Bas-Canada, quoiqu'elle se trouve encore dans le gouvernement de Terre-Neuve. Dès 1815, Jacques Duchesneau et Joseph Baudoin reçoivent une « allouance » de 50 livres pour résider sur cette île afin de porter secours aux marins naufragés³³. À compter de 1818, en prévision des nombreux naufrages dans le golfe du Saint-Laurent, la Chambre d'assemblée octroie un salaire à « trois personnes résidentes sur l'île d'Anticosti³⁴ ».

31. *La Gazette de Québec*, 8 avril 1813, p. 4; *La Gazette de Québec*, 19 octobre 1813, p. 1.

32. *La Gazette de Québec*, 29 septembre 1814, p. 4; *The Quebec Mercury*, 9 juillet 1816, p. 11; *Le Spectateur canadien*, 15 juillet 1816, p. 2.

33. *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, John Neilson, 1815, appendice A.

34. Séance du 17 avril 1819. *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, Québec, John Neilson, 1819, p. 239. Pareilles résolutions sont recensées en 1821, 1823 et 1824.

Toujours en 1818, l'étude d'un projet de loi, pour doter les Gaspésiens de véritables titres de propriété, amène les ressources halieutiques du Labrador à l'ordre du jour de la Chambre d'assemblée³⁵. Jean-Thomas Taschereau, député de Gaspé de 1820 à 1827, est nommé commissaire pour résoudre ce problème d'adjudication des terres. Le 27 décembre 1820, Taschereau co-signe, avec le juge de paix du district de Gaspé Michel-Louis Juchereau Duchesnay, un rapport adressé au gouverneur George Ramsay, comte de Dalhousie. En conclusion, ils croient nécessaire d'embrasser la question du territoire maritime bas-canadien plus largement et de proposer le rapatriement du Labrador :

Enfin par le moyen de ce District [de Gaspé,] la province commande le commerce du golfe dans lequel elle est plus intéressée qu'aucune autre colonie; et ainsi elle doit le conserver. On en peut dire autant des îles d'Anticosti, de Mingan et Saint-Paul qui devraient avec raison appartenir à ce gouvernement; et ceci est si vrai que le Bas-Canada est obligé d'entretenir un établissement à ses propres frais à Anticosti (une des dépendances du gouvernement de Terre-Neuve) pour l'utilité de la navigation du golfe, et pour secourir et assister les naufragés³⁶.

Cette réflexion, endossée par Taschereau, s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte d'après-guerre où la Convention de 1818, signée par la Grande-Bretagne et les États-Unis, conserve les droits de pêche que les Américains avaient dans le golfe du Saint-Laurent depuis 1783. La presse locale s'insurge. Ces Américains, écrit-on, finiront par détruire « la pêche dans le détroit et sur les rives du Labrador³⁷ ». S'ensuit une prise de conscience chez les parlementaires : si le Parlement du Bas-Canada légifère sur les pêcheries gaspésiennes depuis 1807, c'est seulement en 1823 que les députés cherchent à mieux régler ce commerce sur toute l'étendue de son territoire³⁸.

35. Voir Christian BLAIS, « Pérégrinations et conquête du sol (1755-1836) : l'implantation acadienne sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs », *Acadiensis*, 35, 1 (automne 2005), p. 3-23.

36. *Appendice [...] des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Québec, s.n., 1821, appendice X.

37. *Le Canadien*, 8 août 1818, p. 3 ; *Le Spectateur canadien*, 8 août 1818, p. 3.

38. Acte pour mieux régler les pêches dans le district inférieur de Gaspé, et pour rappeler un Acte ou Ordonnance y mentionné. 47 Geo III, chap. 12 (1807) (Bas-Canada). Ajoutons qu'en 1820, la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada fait l'acquisition des livres *Voyage of His Majesty's Ship Rosamond to Newfoundland and the Southern Coast of Labrador* et *Narrative of a Voyage to Hudson's Bay*, d'Edward Chappell ainsi que des 17 volumes de *A General Collection of the Best and Most Interesting Voyages and Travels in All Parts of the World : North America*, de John Pinkerton qui traite du Labrador dans le 12^e volume. Peut-être que ces lectures ont pu intéresser les députés aux ressources du Labrador.

Un comité spécial, encore présidé par le député Jean-Thomas Taschereau, s'assemble en janvier et en février 1823 pour étudier de nouvelles mesures. Les témoins invités en commission sont non seulement interrogés sur les pêcheries gaspésiennes, mais aussi sur celles de la seigneurie de Mingan «et tout le long de cette côte du Nord». Les membres du comité mesurent l'importance du commerce des poissons, du phoque et de la baleine du Labrador³⁹. Il s'ensuit que la loi pour mieux régler les pêches — adoptée par la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif, sanctionnée par le gouverneur le 9 mars 1824 — inclura non seulement le district inférieur de Gaspé, mais aussi les comtés de Cornwallis (Kamouraska et Rimouski) et de Northumberland (Montmorency et Saguenay), qui jouxtent le golfe du Saint-Laurent⁴⁰.

Le Conseil législatif et la réannexion du Labrador

Il semble que James Irvine, membre du Conseil législatif de 1818 à 1829, soit le premier de ses pairs à réclamer le retour du Labrador dans le giron bas-canadien. C'est du moins ce qu'il écrit, le 1er février 1821, dans une lettre adressée personnellement à Henry Gounburn, ministre des Colonies⁴¹.

C'est toutefois le 17 février 1824 que le Conseil législatif du Bas-Canada s'intéresse publiquement aux affaires de la côte du Labrador. Un comité parlementaire est formé pour étudier le *Newfoundland Act* de 1809, «en autant qu'il a rapport à la séparation du gouvernement du Bas-Canada de telles parties de la côte de Labrador⁴²». Qui sait? Peut-être le conseiller législatif Thomas-Pierre-Joseph Taschereau poursuit-il l'idée proposée en 1820 par son frère, le député de Gaspé, Jean-Thomas.

39. *Appendice [...] des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Québec, King's Printer, 1823, appendice P; voir aussi Edward Thomas Davies CHAMBERS, *Les pêcheries de la province de Québec*, [Québec], Ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec, [1912], p. 122 et suivantes.

40. 4 Geo IV, chap. 1 (1824).

41. Remarks of James Irvine of Quebec, 1st February 1821, cité par C. BELVIN, *The Forgotten Labrador*, *op. cit.*, p. 64-65.

42. Séance du 17 février 1824, *Journal du Conseil législatif du Bas-Canada*, Québec, J. Neilson, 1824, p. 141.

M^{gr} Joseph-Octave Plessis, conseiller législatif de 1817 à 1825, est présent dans la Chambre haute⁴³. Il est en faveur du rapatriement du Labrador. Pourtant, en 1809, il n'avait pas de prime abord été heurté par le fait que sa juridiction épiscopale aurait été, croyait-il, diminuée par la suite de la réannexion de ce territoire à Terre-Neuve : « [...] cette île d'Anticosti ainsi que la partie de la côte du Labrador qui est au-delà de la rivière Saint-Jean ne sont plus de mon diocèse. Je bénirai Dieu de ce raccourcissement et consentirais bien volontiers à en subir quelques autres⁴⁴ ». La bulle pontificale à cet effet tarde toutefois à venir⁴⁵. M^{gr} Plessis réitère ses démarches alors qu'il se trouve à Rome en 1819 « pour faire passer sous une autre juridiction le pays des Esquimaux⁴⁶ ». Bref, en 1824, il apparaît que M^{gr} Plessis s'est ravisé à cet effet.

Le 18 février 1824, le président du comité plénier, Michael Henry Perceval, dépose les cinq résolutions adoptées par les conseillers législatifs. Un préambule affirme que les propriétaires du sol de la côte du Labrador résident principalement au Bas-Canada et qu'il y a déni de justice, car le régime seigneurial en place là-bas est incompatible avec les lois de Terre-Neuve. Le comité plaide également que la séparation de la côte du Labrador nuit considérablement au commerce de Québec et demande enfin au Parlement de Westminster de révoquer cette loi. Comme argument supplémentaire, prouvant « que ladite côte de Labrador et les îles susdites » dépendent entièrement du Bas-Canada pour leur approvisionnement, le Conseil législatif rappelle que les embargos imposés jadis à la province permettaient tout de même les exportations au Labrador.

Le 21 février, une adresse est rédigée au gouverneur Dalhousie, afin qu'il fasse parvenir ces résolutions au pied du trône, à Londres. Deux jours plus tard, une délégation de cinq conseillers législatifs, parmi lesquels figure

43. *Gazette de Québec publiée par autorité*, 26 février 1834, p. 3-4.

44. Lettre de M^{gr} PLESSIS à M^{gr} Lambert, 10 septembre 1809, citée dans M^{gr} René BÉLANGER, « Histoire de la juridiction ecclésiastique et de ses transferts mutuels, à Québec et à Terre-Neuve », *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec*. 3. *La frontière du Labrador*. 3.4. *Mémoires, op. cit.*, p. 33.

45. Le 1^{er} février 1820, l'île d'Anticosti est détachée du diocèse de Québec par une bulle du pape Pie VII. Puis, le 4 février 1853, la ligne de Blanc-Sablon devient la limite frontière entre les deux diocèses de Québec et Terre-Neuve. *Ibid.*, p. 35 et 42.

46. Journal de M^{gr} Plessis, *ibid.*, p. 34.

Taschereau, lui transmet cette adresse grossoyée. Le 10 mars, Dalhousie transmet le tout à Bathurst, secrétaire d'État aux colonies⁴⁷.

Une Côte-Nord bas-canadienne depuis 1825

Londres se plie aux doléances du Conseil législatif du Bas-Canada et accepte d'amputer une partie du Labrador de la province de Terre-Neuve. En 1825, « sans qu'il y ait un mot de débats », le Parlement britannique enchâsse cette mesure au sein de l'Acte des tenures au Canada (*Canada Tenures Act*) qui « autorise la commutation volontaire des censives et des seigneuries⁴⁸ » :

Qu'il soit donc statué, que autant de la ladite côte qui s'étend à l'ouest d'une ligne tirée du nord et sud de la baie ou havre de l'Anse Sablon [Blanc-Sablon] incluse, aussi loin que le cinquante-deuxième degré de latitude septentrional, avec l'île d'Anticosti et toutes les autres îles adjacentes à telle partie, tel qu'il vient d'être dit, de la côte de Labrador sera et icelle est par le présent de nouveau annexée à et fera partie de ladite province du Bas-Canada, et sera à l'avenir sujette aux lois de ladite province⁴⁹.

Dans sa globalité, la majorité parlementaire considère l'Acte des tenures comme une brèche visant ultimement l'abolition du système seigneurial. C'est la raison pour laquelle un comité spécial de la Chambre, présidée par Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, recommande, dans son rapport, qu'une humble adresse soit envoyée au roi pour demander au Parlement impérial de rappeler cette loi « en autant qu'il a rapport à la tenure des terres⁵⁰ ». On doit comprendre que l'Assemblée ne s'oppose pas à l'article de la loi qui a « pour but de réannexer à cette province partie de la Côte de Labrador, l'île d'Anticosti et autres îles⁵¹ ». La presse canadienne appuie la position des

47. *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, 3. La frontière du Labrador. 3.6 Documentation*, tome II, mai 1971, p. 531.

48. Benoît GRENIER, *Brève histoire du régime seigneurial*, Montréal, Boréal, 2012, p. 199 ; 6 Geo IV, chap. 59 (1825), p. 143 ; Pétition de Louis-Joseph Papineau à sir J. Mackintosh, avril 1826, dans George AUBIN et Renée BLANCHET [éd.], *Louis-Joseph Papineau. Lettres à divers correspondants. Tome I : 1810-1845*, Montréal, Varia, 2006, p. 143.

49. *Gazette de Québec publiée par autorité*, 29 septembre 1825, p. 655-656.

50. Séance du 13 mars 1826. *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, Neilson & Cowan, [1826], p. 245-248. Le rapport, daté du 27 février 1826, est publié dans *Le Spectateur canadien*, 15 avril 1826, p. 1.

51. *Ibid.*

parlementaires: « Ce qu'il y a de bon dans le *bill*, quoique la chose ne soit pas présentement d'une aussi grande importance que le reste dans le fond, c'est la réunion au Bas-Canada de l'île d'Anticosti et d'une partie de la côte de Labrador, qui en avaient été détachées contre toute apparence de raison, pour être soumise au gouvernement de Terre-Neuve⁵². »

Il faut ajouter que cette loi britannique indispose d'autant plus les députés patriotes qu'elle survient alors que le contexte politique est tendu. Juste auparavant, en 1822-1823, la majorité parlementaire parvenait à combattre le projet d'union du Bas-Canada et du Haut-Canada. En plus, l'adoption de subsides demeure l'objet de discordes entre le Conseil exécutif et la Chambre d'assemblée. En 1826, le président Louis-Joseph Papineau rassemble donc toutes ses récriminations dans une longue pétition qu'il adresse à James Mackintosh, député écossais à la Chambre des communes britannique. Parmi les nombreux sujets amenés, figure l'Acte des tenures :

« Les effets de la fantaisie d'ajouter le Labrador et l'île d'Anticosti au gouvernement de Terre-Neuve sont réparés par la restitution de ces territoires au Canada auquel ils appartenaient anciennement . »

52. *Le Spectateur canadien*, 26 août 1825, p. 3.

Je vous adresse et vous prie de présenter à la Chambre des communes la requête de l'Assemblée demandant l'abrogation des actes passés pour changer la tenure de nos terres et nos lois civiles dans toute l'étendue du pays qui a été concédée depuis la cession du Canada, et dans tout ce qui le sera à l'avenir. [...] Mais quand nous voyons le Bas-Canada signalé entre toutes les autres colonies, pour que le Parlement impérial s'immisce dans sa législation interne ; que ce système n'est pas l'accident d'un jour, mais est suivi pendant des années, nous ne pouvons voir qu'un dessein prémédité de persécution⁵³.

Semblable démarche est faite auprès du lieutenant-gouverneur Francis Nathaniel Burton, rentré en Grande-Bretagne. Papineau lui suggère de se rendre au secrétariat d'État aux colonies, d'y faire valoir ses opinions et de demander enfin l'abrogation de l'Acte des tenures⁵⁴. Rien n'y fait. Londres ne va pas rappeler sa loi et le Bas-Canada récupère ainsi sa Côte-Nord dans la controverse⁵⁵.

L'administration bas-canadienne de la Côte-Nord : la patrouille du *Kingfisher*

La faillite de la New Labrador Company en 1820 est suivie par le début du peuplement permanent de la Basse-Côte-Nord par des habitants venus du Bas-Canada, des provinces maritimes, du Royaume-Uni, des îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) et même de la France⁵⁷. Cette population de 50 habitants en 1820 est estimée à 250 en 1840. D'ascendance européenne majoritairement anglophone, cette population, il faut le dire, cohabite avec les quelque 500 Innus vivant déjà sur ce territoire⁵⁸. La Minganie, quant à elle, demeure sous le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, s'oppose à la colonisation de sa concession.

53. Pétition de Louis-Joseph Papineau à sir J. Mackintosh, avril 1826, dans G. AUBIN et R. BLANCHET [éd.], *Louis-Joseph Papineau. Lettres à divers correspondants. Tome I, op. cit.*, p. 143-145.

54. Lettre de Louis-Joseph Papineau à Francis Burton, novembre 1826, *ibid.*, p. 152.

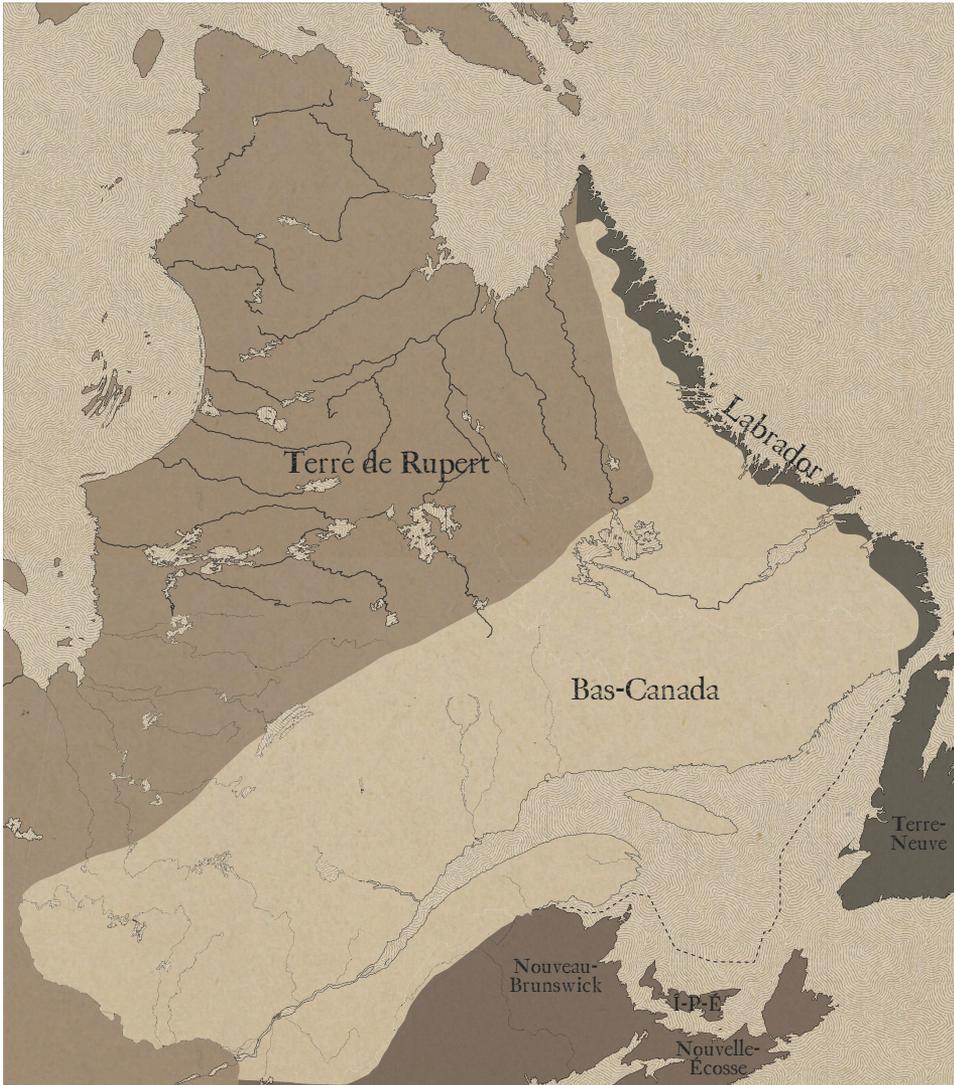
55. Benoît Grenier précise que seul un petit nombre de seigneurs se prévalent de leur droit de commutation des terres non concédées de leur seigneurie en franc et commun socage. B. GRENIER, *Brève histoire du régime seigneurial, op. cit.*

56. *Le Spectateur canadien*, 17 septembre 1825, p. 1-2.

57. C. BELVIN, *The Forgotten Labrador, op. cit.*, p. 68-69.

58. Gérard DUHAIME [dir.], *Le Nord : habitants et mutations*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Groupe d'études inuit et circumpolaires, 2001, p. 35-36.

Carte du Bas-Canada en 1825



■ En 1825, si Blanc-Sablon devient la nouvelle frontière du Bas-Canada à l'Est, la loi ne dit rien de l'île au Bois située en face de ce village. De telle sorte que le Bas-Canada (Québec) et Terre-Neuve ont fait valoir leur prétention sur cette île jusqu'en 1927. Au terme de quoi, l'île au Bois est devenue officiellement québécoise⁵⁹.

59. H. DORION, *La frontière Québec-Terre-Neuve. Contribution à l'étude systématique des frontières*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963, p. 230-233.

Les eaux de cette côte du Labrador continuent d'être fréquentées par des milliers de pêcheurs terre-neuviens, américains, néo-écossais et français⁶⁰. Les querelles sont fréquentes entre pêcheurs locaux et étrangers. Si l'on se plaignait de l'absence du gouvernement bas-canadien pour faire régner l'ordre et la justice sur la côte du Labrador avant 1809, qu'en est-il après 1825?

Au premier chef, le gouverneur Dalhousie souhaite augmenter la présence de l'État colonial dans les eaux du golfe du Saint-Laurent. Dans sa correspondance avec le ministre Bathurst, il indique s'être informé — notamment auprès de la patrouille de la Royal Navy dédiée officiellement à la protection des pêcheries du Bas-Canada — des plaintes répétées des pêcheurs résidants à l'encontre des Américains⁶¹.

Dès juillet 1826, Dalhousie emploie le «brick colonial, le *Carrington*», pour patrouiller le long de la Côte-Nord. Pour commander ce vaisseau, le gouverneur engage le capitaine écossais William Kinnear Rayside. Celui-ci cumule déjà une longue expérience de navigateur, étant habitué à commander les voiliers faisant le commerce à Québec⁶². Il œuvrait jusqu'alors comme adjoint au maître du port de Québec, à la Maison de Trinité de Québec, dont la mission, de 1805 à 1873, consiste à régir le pilotage sur le fleuve Saint-Laurent. Rayside est désormais chargé de «croiser dans le golfe et sur la côte du Labrador, pour la protection des pêcheurs⁶³». Son vaisseau, armé de six canons, a également la responsabilité de porter des provisions à l'île d'Anticosti avant de poursuivre sa route en direction de Gaspé et de croiser enfin dans la baie des Chaleurs⁶⁴.

La même année, Dalhousie fait construire un brick de 221 tonneaux qu'il entend dédier, pour un terme de cinq années consécutives, à la protection

60. Paul BUSSIÈRES, « La population de la Côte-Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, 7, 14 (1963), p. 165.

61. Copy of a despatch from the Right Hon. Earl of Dalhousie to the Right Hon. Earl Bathurst, Québec, 8 janvier 1827, dans *Papers Relative to the Fisheries or British North America*, London, George Edward Eyre and William Spottiswoode, 1852, p. 1.

62. *Appendice des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, Québec, King's Printer, 1836, [p. 95].

63. *The Law Advertiser*, 9 (1831), p. 62; *Le Spectateur canadien*, 8 juillet 1826, p. 3; John G. LANGLEY, *Canadian Confederate Cruiser: The Story of the Steamer Queen Victoria*, Halifax, Nimbus, 2018, chapitre 1.

64. *Gazette de Québec publié par autorité*, 29 juin 1826, p. 508.

des pêcheries⁶⁵. Baptisé le *Kingfisher* (le martin-pêcheur), le vaisseau du gouvernement est réalisé par George Taylor et son associé Allison Davie. Mis à l'eau le 14 mai 1827, ce deux-mâts, propre à la navigation côtière, gréé à voiles carrées (*Square Sterned Brig*⁶⁶), est armé de huit canons⁶⁷. Le gouverneur écrit que ce navire est « plus beau que celui que j'aurais pu avoir pour une plus grande somme⁶⁸ ». Il s'agit du premier navire de guerre britannique jamais construit au Canada⁶⁹.

Le nouveau secrétaire d'État aux colonies, William Huskisson, donne son accord à cette dépense faite par le gouverneur. Il est cependant d'opinion que cette charge « devrait être soumise à la Législature coloniale⁷⁰ ». Dalhousie diffère d'avis; du moins, dans les *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, il n'y a pas de résolutions présentées pour acquitter les frais de cette patrouille⁷¹.

Le capitaine Rayside demeure en poste pour commander le *Kingfisher*⁷². Il est accompagné d'un second, de six officiers et d'un équipage de 18 marins⁷³. Pour faciliter l'exercice de ses fonctions, Rayside est aussi nommé juge de paix du district inférieur de Gaspé⁷⁴. Lors de sa première course en 1827, l'équipage du « Government brig » compte deux passagers supplémentaires : John Davison, qui fut auparavant député de Dorchester de 1814 à 1827, et

65. « Davie, George Taylor », dans George MACLEAN ROSE [dir.], *A Cyclopædia of Canadian Biography*, Toronto, Rose Publishing Company, 1888, p. 728 ; *La Gazette de Québec*, 14 mai 1827, p. 1.

66. BAC, Ship Registrations, 1787-1966. <https://www.bac-lac.gc.ca/eng/discover/ship-registration-index-1787-1966/Pages/item.aspx?IdNumber=36780&DotsIdNumber=>

67. Enclosure in No. 4, Québec, 8 mai 1827, dans *Papers Relative to the Fisheries or British North America*, op. cit., p. 7 ; Diane SAINT-PIERRE, « Davie, Allison », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, op. cit., http://www.biographi.ca/fr/bio/davie_allison_7F.html.

68. Notre traduction. Copy of a dispatch from the Right Hon. Earl of Dalhousie to the Right Hon. Earl Bahurst, Québec, 14 mai 1827, dans *Papers Relative to the Fisheries or British North America*, op. cit., p. 7.

69. The Growth of a Giant, *Canadian Shipping & Marine Engineering News*, s.d. p. 10 ; *Chambly Canal/Canal de Chambly. 100 years of Service/100 ans de service, 1843-1943*, s.l.n.é., 1943, p. 79.

70. Notre traduction. Copy of a despatch from Right Hon. W. Huskisson to the Right Hon. Earl of Dalhousie, Downing Street, 30 octobre 1827, dans *Papers Relative to the Fisheries or British North America*, op. cit., p. 9-10.

71. On peut penser que le gouverneur puisse dans sa cassette militaire pour épouger cette dépense.

72. Copy of a despatch from the Right Hon. Earl of Dalhousie to the Right Hon. W. Huskisson, Québec, 15 novembre 1827, *ibid.*, p. 9-10.

73. Enclosure in No. 5, Québec, 27 octobre 1827, *ibid.*, p. 8.

74. *The Montreal Almanack, or Lower Canada Register, for 1829, Being First After Leap Year*, Montréal, Robert Armour, 1829, p. 30.

Robert Christie, président de la Cour des sessions trimestrielles du district de Québec et du district inférieur de Gaspé, qui profite de son passage pour aller se faire élire député de Gaspé lors des élections générales de juillet-août 1827⁷⁵. Après avoir navigué dans les eaux de la Gaspésie, des Îles de la Madeleine et de la côte du Labrador, Rayside soumet un premier rapport de sa patrouille du golfe du Saint-Laurent, le 10 octobre 1827. Le brick rentre ensuite dans ses quartiers d'hiver à Québec. On remarque ensuite que, prisonnière des glaces, sa coque renforcée de cuivre a vieilli prématurément⁷⁶.



■ Le dessinateur John Crawford Young appartient au 79^e Régiment et il est aide de camp du gouverneur Dalhousie. Après avoir assisté au lancement du *Kingfisher*, il réalise une aquarelle intitulée *Steady Harry, Kingfisher* conservée au Musée des Beaux-Arts du Canada⁷⁷.

75. *Le Spectateur canadien*, 16 juin 1827, p. 2.

76. *Le Spectateur canadien*, 30 avril 1828, p. 2. En 1829, il semble qu'on envoie le navire passer l'hiver à la Barbade. *La Gazette de Québec*, 16 novembre 1829, p. 1.

77. John Crawford Young, Musée des beaux-arts du Canada, https://www.beaux-arts.ca/collection/artiste/john-crawford-young?_gl=1*Is8howe*_ga*MTY4MTc2NTgxNS4xNjc3ODY5Mjc5*_ga_83BW334MD2*MTY3Nzg2OTI3OS4xLjEuMTY3Nzg2OTMzNC4wLjAuMA; « Steady Harry, Kingfisher », <https://www.beaux-arts.ca/collection/artwork/steady-harry-kingfisher>.

La mise à l'eau du Kingfisher

Lancement, lundi matin, à sept heures et demie, du brick qui a été construit au chantier naval de M. Taylor. [...] Son Excellence le gouverneur en chef, la comtesse de Dalhousie et sa suite étaient présents. Une estrade temporaire avait été érigée pour les accueillir et, tout comme le brick, elle était décorée de divers drapeaux, l'étendard royal de l'Angleterre flottant tout près de la plateforme du gouverneur. Une garde d'honneur, avec la fanfare du 79^e Régiment, était présente. Son Excellence a honoré la cérémonie en baptisant le navire, *The King-Fisher*. Il a glissé magnifiquement dans le bassin Saint-Charles, au milieu des acclamations d'un grand nombre de personnes, la fanfare du 79^e Régiment jouant le grand air national de « Rule Britannia ! »

Lorsque le *King-Fisher* s'est retrouvé en sécurité dans son élément, il a tiré une salve de 21 coups de canons, qui avaient été embarqués à cet effet, et a été immédiatement remorqué par un bateau à vapeur jusqu'au King's Wharf. Une planche, sur laquelle quatre personnes s'étaient avancées en dehors du quai, a cassé et elles sont toutes tombées à l'eau, mais ont été sauvées⁷⁸.

Ce brick est considéré comme l'un des plus beaux modèles qui aient été lancés à Québec ; ses aménagements intérieurs sont excellents pour sa taille, et ses décorations extérieures sont très soignées et de bon goût. La figure de proue est une licorne et les hanches portent les armes de Dalhousie. Il est conçu selon le nouveau plan, sans manches pour les chaînes⁷⁹, ce qui est considéré comme une amélioration importante. Le brick est affrété par le gouvernement pour cinq ans, doit être armé de [8] canons⁸⁰, a un effectif complet d'hommes, mais nous ne savons pas si aucun soldat ne sera mis à bord, en tant que marins, sauf peut-être lors de son premier voyage. Le capitaine Rayside est son commandant, et nous ne doutons pas qu'il sera maintenu dans le plus grand ordre sous la direction de cet habile marin. Le navire se rendra à Halifax au cours de la première semaine du mois prochain.

(Gazette de Québec publiée par autorité, 17 mai 1827, p. 317. Notre traduction.)

78. *La Minerve*, 17 mai 1827, p. 3.

79. « without channels for the chains », en anglais.

80. La source originale inscrit « 18 canons ». Peut-être que le journaliste a confondu le nombre de canons avec le nombre de marins qui est effectivement de 18. Huit canons est un nombre adéquat pour un bâtiment de la taille d'un brick et son équipage. Ce nombre est confirmé par James Cockburn, lieutenant-colonel commandant la Royal Artillery dans Enclosure in No. 4, Québec, 8 mai 1827, dans *Papers Relative to the Fisheries or British North America*, *op. cit.*, p. 7.



■ Coupe en argent réalisée par l'orfèvre Laurent Amiot (1764-1839) et offerte au constructeur de navires George Taylor par le gouverneur Dalhousie, lors de la mise à l'eau du *Kingfisher* en 1827. Cette œuvre constitue, dit-on, un « fait unique dans les annales de l'histoire de l'art canadien⁸¹ ». Cette pièce est conservée au Musée des beaux-arts du Canada, à Ottawa.

En 1828, Dalhousie termine son mandat de gouverneur en visitant, avec son épouse, le Saguenay, Anticosti, Sept-Îles et Mingan dans le navire du gouvernement⁸². Après quoi, il se dirige vers Halifax et Pictou⁸³. James Kempt lui succède comme administrateur en chef. Le *Kingfisher* fait voile pour Pointe-des-Monts l'année suivante. Des employés de la Maison de la Trinité de Québec se trouvent à bord. Ils sont chargés de trouver le site idéal pour y construire un phare, lequel sera érigé en 1830⁸⁴.

En 1829, Basile Giasson, capitaine des Îles de la Madeleine, venu pour faire la chasse aux phoques dans le golfe, fait une macabre découverte sur l'île d'Anticosti. Il lui semble que de malheureux naufragés ont été contraints au cannibalisme avant de tous mourir de faim. Le triste sort des naufragés du *Granicus* fait grand bruit dans les journaux⁸⁵. Le capitaine Rayside, mandaté pour enquêter sur les nombreux naufrages ayant eu lieu sur l'île d'Anticosti, propose une autre hypothèse après avoir étudié les lieux⁸⁶ :

Le sort des équipages de trois navires qui ont fait naufrage sur cette île, à l'automne 1828, lors de leur voyage de retour, a dû être accompagné des souffrances les plus révoltantes, où ils ont dû être assassinés par une bande de pirates qui, dit-on, infeste l'endroit. Les corps mutilés et désarticulés, dont certaines parties ont été retrouvées salées dans un coffre, découverts dans la hutte que ces hommes infortunés avaient érigée, ont permis de conclure que ceux qui ont survécu ont vécu le plus longtemps de la chair des morts.

-
81. René VILLENEUVE, « Un moment de perfection : la Thèière Regency de Laurent Amiot », *Revue du Musée des beaux-arts du Canada*, 7 (mai 2016), p. 82 ; https://shopngc.ca/cybermuseum/enthusiast/acquisitions/2000-2001/amiot_text_f.jsp.
82. *La Gazette de Québec*, 3 juillet 1828, p. 3 ; *La Minerve*, 10 juillet 1828, p. 2 ; *La Minerve*, 14 juillet 1828, p. 2.
83. *Gazette de Québec publiée par autorité*, 4 septembre 1828, p. 554 ; *La Gazette de Québec*, 13 octobre 1828, p. 1.
84. *La Minerve*, 7 septembre 1829, p. 3 ; Séance du 7 février 1831, *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, Neilson et Cowan, [1831], p. 105.
85. Jean-François NADEAU et Dave NOËL, « Naufrages et macabres découvertes à Anticosti », *Le Devoir*, 11 avril 2022.
86. *La Bibliothèque canadienne*, 1829, vol. 9, p. 123 ; « Naufrage déplorable », *La Minerve*, 25 juin 1829, p. 3.

Les résultats de l'enquête du capitaine Rayside, qui commandait le brick du gouvernement *Kingfisher* sur la côte l'été dernier, semblent justifier la croyance qu'ils ont été assassinés par des pirates et que leurs corps ont été mutilés dans le but de faire croire qu'ils sont morts de faim et se sont dévorés les uns les autres⁸⁷.

On sait enfin qu'en 1831, le nouveau gouverneur Matthew Whitworth-Aylmer « se propose de visiter le golfe et les établissements sur les côtes, dans le *Kingfisher* » et de terminer sa course aux Îles de la Madeleine⁸⁸. En février 1831, après ses cinq années de service, l'ordre est donné pour que le brick du gouvernement colonial du Bas-Canada cesse de patrouiller dans le golfe du Saint-Laurent⁸⁹. Le *Kingfisher*, devenu la propriété du capitaine George Douglas et de Thomas Harby de Londres, est envoyé en Angleterre⁹⁰. Quant à Rayside, il poursuivra sa carrière à Québec comme capitaine de vapeur et, de 1834 à 1844, sera à nouveau adjoint au maître du port de Québec et surintendant du Cul-de-Sac, tout en étant capitaine au sein des *Quebec Queen's Volunteer*. Il est, pour finir, assistant-maître du port de Montréal de 1844 jusqu'à son décès en 1848⁹¹.

Retour ensuite à la case départ. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, un seul vaisseau de la Marine britannique, stationné à Halifax, est officiellement chargé de patrouiller dans les eaux du Bas-Canada. La surveillance de ce vaisseau, qui navigue rarement à proximité des havres habités, se résume souvent à une seule patrouille annuelle (parfois deux, parfois aucune) dans

-
87. Notre traduction. John MCGREGOR, *British America*, London, William Blackwood and T. Cadell, 1832, vol. 1., p. 212-213.
88. *La Minerve*, 11 juillet 1831, p. 2 ; *La Minerve*, 18 juillet 1831, p. 2.
89. *La Gazette de Québec*, 4 avril 1832, p. 1. Le *log book* du *Kingfisher* pourrait être archivé au Royaume-Uni : <https://discovery.nationalarchives.gov.uk/details/r/C1470516>.
90. George MACLEAN ROSE [dir.], *A Cyclopædia of Canadian Biography*, op. cit. Son nouveau capitaine est George Douglas. *La Gazette de Québec*, 13 juin 1831, p. 2 ; *La Gazette de Québec*, 26 septembre 1834, p. 3.
91. *The New Quebec Almanack for 1839*, Québec, Wm. Cowan & Son, [1839], p. 57 ; *L'Aurore des Canadas*, 28 mai 1844, p. 3 ; *La Gazette de Québec*, 30 mai 1848, p. 3 ; « Laurent Amiot Canada, 1764-1839 », dans *Rapport annuel 2000-2001*, Musée des beaux-arts du Canada, [p. 11].

le golfe du Saint-Laurent⁹². L'État brille par son absence⁹³. Les entrepreneurs bas-canadiens savent désormais que, sur la Côte-Nord, « chacun est libre de faire ce qu'il lui plaît et la loi du plus fort est la seule que reconnaissent les équipages et les pêcheurs⁹⁴ ».

Conclusion

L'administration du Labrador par le gouvernement de la Province de Québec devenu celui du Bas-Canada peut se diviser en deux périodes. De 1774 à 1820, la protection des pêcheries du Labrador est négligée par les gouverneurs et les parlementaires. C'est dans la même indifférence que les hommes politiques du Bas-Canada voient la Minganie, l'île d'Anticosti et la Basse-Côte-Nord devenir terre-neuviennes en 1809.

De 1820 à 1831, les membres du Parlement bas-canadien prennent conscience de l'importance du Labrador qui, à proprement parler, cesse d'être un *no man's land*. Le peuplement de la Basse-Côte-Nord dans les années 1820 se jumèle à un intérêt croissant des députés à l'égard de l'exploitation des richesses naturelles du golfe du Saint-Laurent. Ce sont néanmoins les conseillers législatifs qui demandent l'annexion de la côte du Labrador à la province du Bas-Canada en 1824. Désormais, les parlementaires considèrent la Côte-Nord comme une extension naturelle du territoire national.

À compter de 1826, le gouvernement colonial prend sur lui de patrouiller dans les eaux de la Côte-Nord et de l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Cette mission, confiée au *Kingfisher* et à son capitaine Rayside, cesse cependant après 1831. Si les députés bas-canadiens ne semblent pas s'en offusquer, c'est peut-être justement parce que cet instrument du pouvoir exécutif incarne ce que le Parti patriote dénonce depuis des décennies : l'équipage du brick

-
92. Paul CHAREST, « Chapitre VII. Les activités politiques et administratives gouvernementales et la politique locale », *Rapport ethnologique sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*, Québec, Université Laval, Laboratoire d'anthropologie, 1973, p. 11 et 22. Inédit. Communication personnelle de l'auteur.
93. Samuel ROBERTSON, « Notes on the coast of Labrador », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, 4, 1 (1843), p. 35.
94. *Rapport sur la pétition d'Antoine Talbot. Appendice du huitième volume des Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada [...] session 1849*, Montréal, Louis Perreault, 1849, appendice L.L.L.L., p. 5-6.

du gouvernement colonial était composé uniquement d'anglophones. Des « gens à place » comme on disait à l'époque. La majorité parlementaire déplore encore et encore la sous-représentation de la nation canadienne-française dans les postes clés de l'Administration.

Les années qui suivent sont chargées du point de vue politique : mort d'hommes durant les élections partielles à Montréal (1832), adoption des 92 Résolutions (1834), réception des dix résolutions de John Russell comme fin de non-recevoir aux réformes proposées par les patriotes (1837) et les rébellions écrasées par l'armée britannique (1837-1838). Ce climat relaie donc la question de la protection du golfe du Saint-Laurent au second plan.

Quant au *Kingfisher*, il finit par sombrer dans l'oubli peu à peu. En 1837, Philippe Aubert de Gaspé fils, se souvient encore du voilier du gouvernement chargé de patrouiller dans le golfe du Saint-Laurent. Dans *L'influence d'un livre*, au onzième chapitre intitulé « La tempête », le romancier se moque du *Kingfisher*. Il met le navire du gouvernement en scène dans une vaine tentative de mettre la main au collet d'un contrebandier, près de l'île d'Anticosti⁹⁵ :

Le vent soufflait avec violence du nord-ouest, et la mer était houleuse dans le golfe Saint-Laurent ; tous les vaisseaux qui avaient pu se réfugier dans quelques havres y étaient à l'abri. Deux goélettes seules louvoyaient, avec toutes leurs voiles hautes : la *Sirène* et le *King Fisher* ; c'est que, voyez-vous, cette dernière avait de bonnes raisons, à elles connues, pour donner la chasse à l'autre, et la *Sirène* croyait qu'il était fort de ses intérêts de s'exempter de la visite de la première. Or, la *Sirène* était à une demi-lieue, à peu près, de la côte du nord, lorsque le capitaine qui se tenait près du timonier s'écria, de toute la force de sa voix : « About ship, boys — Hardlee — Tacks and sheets — Main sail haul — let go and haul ».

Des ordres hurlés (par Rayside qui n'est pas nommé) en langue anglaise...

Une décennie plus tard, les souvenirs se sont estompés. Encore, en 1849, un comité spécial de l'Assemblée législative de la province du Canada est chargé de s'enquérir s'il est expédient d'établir une école de navigation provinciale à Québec. Dans ce rapport, il est écrit :

95. Philippe AUBERT DE GASPÉ, *L'influence d'un livre. Roman historique*, Québec, William Cowan et fils, 1837, p. 98-104.

Quant à un vaisseau pour ce service, votre comité a pu constater que sous l'administration de Lord Dalhousie, en 1819, il y avait alors une goélette (*The King Fisher*), armée de dix pièces de canon, d'abord sous le commandement du Capt. Ruel, canadien, et ensuite sous celui du ci-devant maître de port à Québec, John Lambly, et que cette goélette était employée comme garde-côte pour protéger les pêcheries dans et sur les rives du fleuve et du golfe St. Laurent⁹⁶.

Il faudra attendre l'arrivée de Pierre Fortin, aux commandes du navire du gouvernement de la province du Canada, pour ramener la paix et l'ordre dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, de 1852 à 1867. Sa goélette armée, *La Canadienne*, deviendra, quant à elle, « proverbiallement la terreur de tous ceux qui font le mal⁹⁷ ».

96. *Le Canadien*, 4 mai 1849, p. 2.

97. « *La Canadienne* et le commandant Fortin », *Le Courrier du Canada*, 22 novembre 1865, p. 2.

Résumé / Abstract

Christian Blais (3^e Fauteuil) : La Côte-Nord terre-neuvienne et la patrouille du Labrador bas-canadien, 1774-1831 [The Newfoundland North Shore and the Lower Canadian Labrador Patrol, 1774-1831]

En 1774, le Labrador est annexé à la Province de Québec. Le Bas-Canada est ensuite amputé de ce vaste territoire côtier en 1809, au profit du gouvernement de Terre-Neuve. Une nouvelle loi du Parlement britannique raccorde enfin l'île d'Anticosti, la Minganie et la Basse-Côte-Nord au territoire bas-canadien en 1825. Cet article brosse un portrait de l'administration de la Côte-Nord de 1774 à 1809 et cerne la réaction des parlementaires du Bas-Canada face à la perte du Labrador de 1809 à 1825. Entre ensuite en scène le brick armé du gouvernement colonial dans les eaux du golfe du Saint-Laurent. De 1827 à 1831, le *Kingfisher*, commandé par le capitaine William Kinnear Rayside, protège les pêcheurs de la Côte-Nord, de même que ceux de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine: une brève aventure qui se trouve à être le prélude de ce que fera Pierre Fortin à bord de *La Canadienne* de 1852 à 1867.

Mots-clés : Labrador — Côte-Nord — Bas-Canada — Terre-Neuve — Kingfisher — William Kinnear Rayside

In 1774, Labrador was annexed to the Province of Quebec. Lower Canada was then amputated from this vast coastal territory in 1809, to the benefit of the government of Newfoundland. A new act of the British Parliament finally connected Anticosti Island, Minganie and the Lower North Shore to Lower Canada in 1825. This article provides a portrait of the administration of the North Shore from 1774 to 1809 and identifies the reaction of Lower Canada's parliamentarians to the loss of Labrador from 1809 to 1825. The colonial government's armed brig in the waters of the Gulf of St. Lawrence then enters the picture. From 1827 to 1831, the *Kingfisher*, commanded by Captain William Kinnear Rayside, protected the fishermen of the North Shore, as well as those of the Gaspé Peninsula and the Magdalen Islands: a brief adventure that was to be the prelude to what Pierre Fortin would do aboard *La Canadienne* from 1852 to 1867.

Keywords : Labrador — North Shore (Côte-Nord) — Lower Canada — Newfoundland — Kingfisher — William Kinnear Rayside